# GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



## SUIVI ARTISAN BENEFICIAIRE DU RSA (conseil)

## **OBJECTIF**

Vous êtes artisan, bénéficiaire du RSA, et vous souhaitez être accompagné pour faire le point sur votre activité. Ce dispositif est pour vous.

### DESCRIPTION

L'objectif de l'intervention de la CMA est de réaliser un état précis de votre situation économique, financière, voire sociale, et d'émettre un avis sur les conditions de la continuation de l'activité de votre entreprise.

#### 4 entretiens de 2 heures vous sont proposés :

- l'entretien 1 permet d'établir un premier constat et des préconisations avec un plan d'actions,
- l'entretien 2, à trois mois, est un suivi du plan d'actions avec éventuellement de nouvelles recommandations faites au chef d'entreprise,
- l'entretien 3, à six mois, est un suivi du plan d'actions avec de nouvelles recommandations faites au chef d'entreprise (recadrage du plan d'actions),
- l'entretien 4, à dix mois, apprécie la mise en œuvre du plan d'actions et les résultats obtenus.

## MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Durée: 12 mois

Quatre entretiens individuels avec le chef d'entreprise (dans son entreprise ou à la CMA) orientés par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Durée de l'entretien : 2 heures.

#### **CONTACTS**

- → Chargé de développement économique de votre territoire
- → Sur www.cm-alsace.fr Services Pratiques – Nos conseillers

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Tout artisan immatriculé à la CMA BENEFICIAIRE du RSA

#### **TARIF**

Pris en charge par le Conseil départemental du Bas-Rhin





Accompagnement des artisans bénéficiaires du RSA bénéficie d'une aide de l'Union Européenne



